



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 58936

Texte de la question

M. Philippe Briand appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés rencontrées par les associations de soins et services à domicile pour remplir leurs missions d'utilité sociale auprès des personnes âgées, handicapées et malades. Il souligne avec force l'insuffisance effective des dispositifs d'aide en raison d'une limitation des enveloppes budgétaires ne tenant pas compte de l'évolution des besoins, de la précarité des emplois, du blocage de la réforme des financements de la prestation d'aide ménagère à domicile de CNAV, de l'absence de création de places d'auxiliaires de vie annoncées par l'ancien ministre de l'emploi et de la solidarité, de l'absence de formation des techniciens de l'intervention sociale et familiale. Il lui demande donc qu'on lui précise les mesures que pourrait prendre le Gouvernement pour maintenir les dispositifs d'aide, en évitant toute cessation d'activité, et assurer ainsi aux personnes âgées, aux malades, aux handicapés le maintien d'une vie à domicile décente et tant souhaitée par eux.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58936

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mars 2001, page 1480